

FINI LES CASSE-TÊTES
CCAP OFFRE MAINTENANT

L'INTERNET
ILLIMITÉ!

Forfaits à partir de

50,95\$^{*}
/mois



Rendez-vous sur notre site Internet
pour trouver le forfait qui conviendra
parfaitement à vos besoins.

www.ccapcable.com

* Plan Alpha (15 Mbits/s) avec ajout d'un forfait Grand consommateur. Autres forfaits disponibles. Prix et offres sujets à changements sans préavis. Taxes en sus.

418.849.7125

www.ccapcable.com |

20 860, boul. Henri-Bourassa

CCAP CABLE.COM
TÉLÉVISION ♦ TÉLÉPHONIE ♦ INTERNET

Le Delageois, volume 29 numéro 10

SOMMAIRE

Bureau municipal

Adresse : 24, rue Pied-des-Pentes
Lac-Delage (Québec)
Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417
Télécopieur : 418 848-1948
Courriel : ville@lacdelaqc.ca
Site Internet : www.lacdelaqc.ca

Heures d'ouverture
Du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 00

Pour rencontrer un membre du personnel municipal
à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous
par téléphone ou par courriel à l'aide des informations
indiquées ci-dessus.

Municipalité

Travaux publics	418 264-0592
(urgence soir et fin de semaine)	418 264-0820
Écocentre Stoneham	418 848-3134
Sûreté du Québec, poste de Lac-Beauport	418 841-3911
Bureau de poste	418 848-3380
CLSC La Source	418 849-2572
Hydro-Québec	1 800 790-2424
Info-Santé	811
Centre antipoison du Québec	1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt)	1 800 463-3389
Recherche et sauvetage aériens	1 800 267-7270
Recherche et sauvetage maritimes	1 800 464-4393

Conseil municipal.....	P. 4
Mot du maire.....	P. 5
Infos en rafale.....	
Gestion municipale.....	P. 13
MRC de La Jacques-Cartier.....	
Sécurité publique.....	
Comité culturel.....	
Environnement.....	
Annonces & services.....	P. 23
La photo du mois.....	

Le Delageois
PROCHAINE PARUTION
Février 2018

BRANCHEZ-VOUS!

Inscrivez-vous à l'infolettre pour les
citoyens à www.lacdelaqc.ca.

Veuillez noter que le genre masculin est
parfois utilisé pour alléger le contenu du
journal.



MA CAISSE
Créatrice
de valeur



Desjardins
Caisse populaire
de Charlesbourg

CONSEIL MUNICIPAL



Guy Rochette
Maire



Marc Boiteau
Conseiller N° 3
Responsable de l'urbanisme



Alexandre Poupart
Conseiller N° 4
Responsable des loisirs et de la culture



Jacinthe Marcoux
Conseillère N° 1
Responsable des finances, de l'administration et des communications



Christiane Gosselin
Conseillère N° 5
Responsable de la sécurité publique



Alexandre Morin
Conseiller N° 2
Responsable des travaux publics et de la voirie



Jonathan Baker
Conseiller N° 6
Responsable de l'environnement

MOT DU MAIRE

Lac-Delage, 18 décembre 2017

Chers citoyens, chères citoyennes,

Au nom du conseil municipal, il me fait particulièrement plaisir de vous présenter le budget 2018 de la Ville de Lac-Delage. Le budget est actuellement équilibré à 1 013 658 \$, ce qui correspond à une légère augmentation de 2 %, soit 19 705 \$ de plus que le budget de 2017. La hausse du budget s'explique principalement par l'ajout de nouvelles résidences sur la rue des Crans. Nous sommes d'ailleurs très heureux que ce développement est connu un essor important en 2017. Le rôle d'évaluation est passé de 94 980 100 \$ en 2017 à 96 398 900 \$, une hausse de 1 418 800 \$, c'est près de 20 000 \$ de revenus de taxes de plus qu'en 2017.

Les taux et tarifications 2018 demeurent au même taux qu'en 2017, voici en résumé les taux 2018 :

- Le taux de la taxe foncière générale demeure à 0,59 \$ du 100 \$ d'évaluation ;
- Le taux de la taxe pour les immeubles non résidentiels, demeure à 1,462 \$ du 100 \$ d'évaluation ;
- Le taux de la taxe pour les terrains vagues demeure à 0,784 \$ du 100 \$ d'évaluation ;
- Le taux pour le service de polices demeure à 0,0465 \$ du 100 \$ d'évaluation ;
- Le taux pour la quote-part MRC demeure inchangé, soit 0,033 \$ du 100 \$ d'évaluation ;
- Les tarifications pour une résidence desservie par les services d'aqueduc et d'égout demeurent aux mêmes taux, soit 190 \$ pour les matières résiduelles et 700 \$ pour l'aqueduc et les égouts.

En 2018, une somme de 52 925 \$ a été affectée pour des dépenses en immobilisations ou pour d'autres projets spécifiques qui se concrétiseront dans l'année. Avec la politique culturelle et la politique familiale émaneront des plans d'actions. Ces sommes pourront, notamment, servir à réaliser des projets qui en résulteront. De plus, certaines orientations ou actions seront prises en 2018 concernant les recommandations de nos consultants respectivement pour les accès au lac et en matière de sécurité, la somme affectée disponible pourra donc être utilisée à mettre en application certaines recommandations en 2018.

Le taux d'endettement actuel de la municipalité est très bas comparativement aux municipalités de notre classe de population. Le profil financier- Édition 2017 indique un

ratio d'endettement net long terme de 0,55 \$ par 100 \$ de richesse foncière uniformisée alors que la moyenne pour notre classe de population est de 1,20 \$ et 2,47 \$ pour notre région administrative. En projetant l'emprunt pour les travaux d'aqueduc et d'égout, le taux d'endettement estimé sera de 2,38 \$ du 100 \$ de RFU en 2018. Le service de la dette en 2018 représente 14 % du budget alors que la moyenne de notre classe de population et de la MRC sont à 16 % et 17 %, la région administrative à 22 % et tout le Québec 19 %. Malgré les investissements importants, la Ville de Lac-Delage demeure concurrentielle par rapport aux autres municipalités. Nous sommes conscients que le compte de taxes est suffisamment élevé pour les services offerts au Lac-Delage, nos décisions et nos orientations sont prises toujours dans le but de limiter l'impact sur le compte de taxes du citoyen. Nous voulons faire mieux, faire plus, mais avec le même niveau de revenus de taxation. C'est possible en s'investissant, en allant chercher des subventions dans les différents programmes qui nous sont offerts et surtout en planifiant nos investissements à long terme. Et retenez que les plus beaux projets ne sont pas toujours ceux qui coûtent les plus chers !

Notre objectif pour les prochaines années est de continuer à trouver des façons d'augmenter l'offre d'activités culturelles et de loisirs au Lac-Delage. Nous voulons être une ville verte, sécuritaire, en santé et heureuse ! Or, voici les décisions ou orientations prises par le conseil lors de l'étude du budget 2018 :

- Maintien des ententes de partenariat avec le Parc de la Jacques-Cartier, les Marais du Nord et les sentiers E-47 pour l'utilisation des sentiers pour les citoyens du Lac-Delage. La municipalité assumera une partie des coûts pour ses services.
- Soirée récompense à nos bénévoles en janvier 2018;
- Concerts de Jazz et Place des artistes;
- Support aux projets de loisirs et culture;
- Fête des tuques;
- Programme un enfant, un arbre;
- Entente pour utilisation de l'écocentre avec la Ville de Québec en 2018;
- Actions relativement aux accès au lac;
- Actions relatives à la sécurité;
- Mise en œuvre d'actions relativement à la politique familiale;
- Mise en œuvre d'actions relativement à la politique culturelle;
- Maintien du jardin communautaire et support aux projets du comité;

Au chapitre des immobilisations, le projet de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout et la pose de conduites pluviales sera enfin concrétisé en 2018. Outre ces travaux majeurs pour 2018, voici les projets d'investissement sur lesquels nous continuerons de travailler :

- La mise aux normes de l'usine de traitements des eaux usées ;
- Vidanges des boues des étangs (2018);
- Programme de raccordement des drains de maisons ;
- Réfection du poste de surpression (eau potable) 2018 ;
- Projet de drainage urbain pour protéger le lac;
- Refonte des règlements d'urbanisme (2018 et 2019)
- Aménagement d'un sentier pour faire le tour du lac.
- Réfection ou amélioration des modules de jeux pour enfants (2018);
- Projet de patinoire sur le lac;

En terminant, je voudrais remercier les membres du conseil et particulièrement les nouveaux élus qui ont su s'adapter rapidement au rythme effréné des nombreuses réunions du mois de décembre. Le personnel pour sa compétence et sa passion du travail bien fait. Tous les organismes du milieu et les bénévoles si importants dans notre communauté. En mon nom et au nom des membres du conseil municipal, nous vous souhaitons de profiter de la période des Fêtes pour vous amuser, jouer et rire avec vos enfants et petits-enfants, et partager de bons repas avec ceux que vous aimez. Allez dehors et profitez de ce beau Noël blanc!

Je vous souhaite de continuer d'aimer votre Ville longtemps, notre meilleure récompense pour nous, c'est de vous voir heureux chez vous ! Et j'invite tous ceux qui ne l'ont pas encore fait, à AIMER la nouvelle page FACEBOOK de votre ville !

Joyeux temps des Fêtes et bonne année de paix, d'amour et de santé à vous tous, fiers citoyens et citoyennes du Lac-Delage !

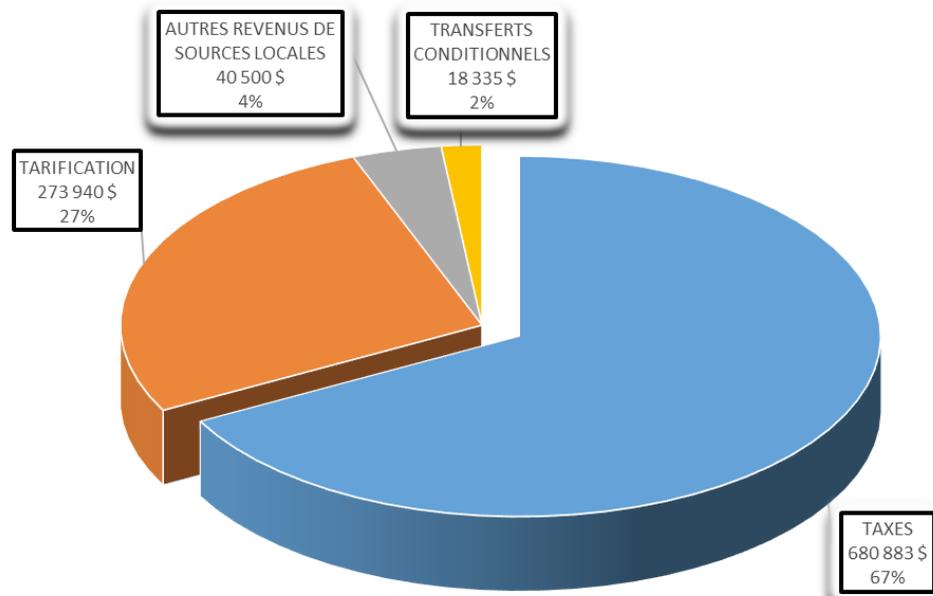
Guy Rochette, Maire



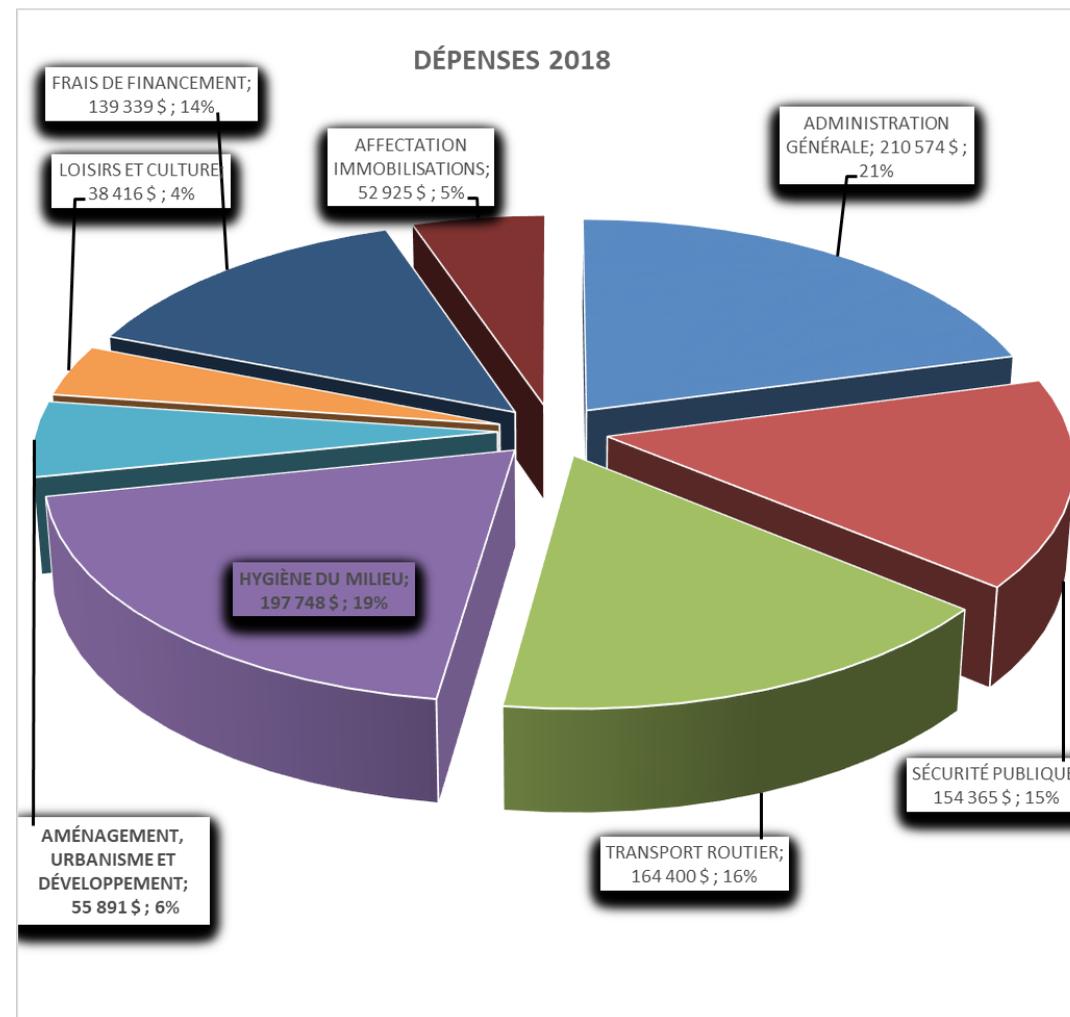
BUDGET 2018- SOMMAIRE

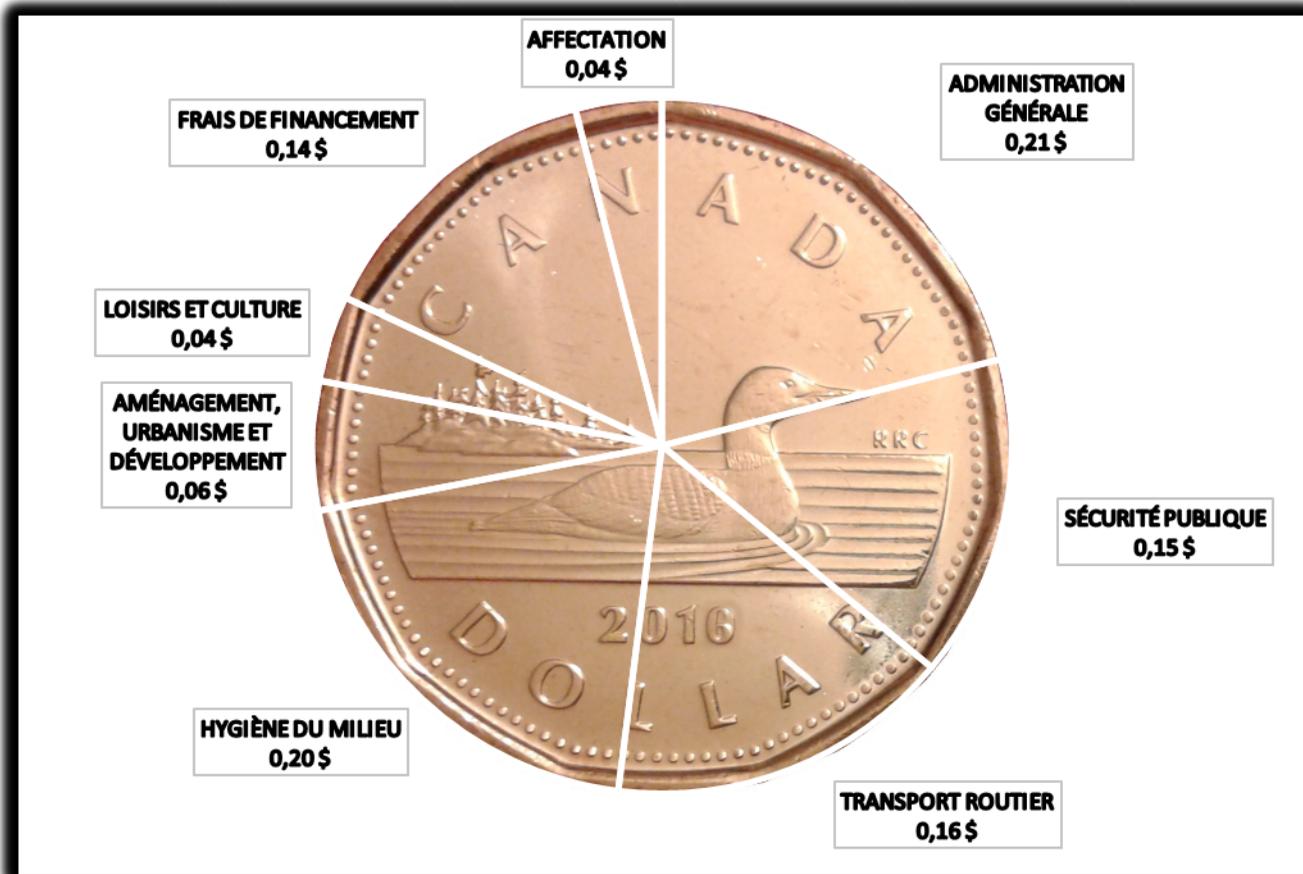
REVENUS	BUDGET 2018	%	BUDGET 2017	ÉCART \$	AUG. %
TAXES	680 883 \$	67%	669 441 \$	11 442 \$	2%
TARIFICATION	273 940 \$	27%	264 877 \$	9 063 \$	3%
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	40 500 \$	4%	39 800 \$	700 \$	2%
TRANSFERTS CONDITIONNELS	18 335 \$	2%	19 835 \$	-1 500 \$	-8%
TOTAL DES REVENUS	1 013 658 \$	100%	993 953 \$	19 705 \$	2%
DÉPENSES					
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	210 574 \$	21%	208 727 \$	1 847 \$	1%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	154 365 \$	15%	150 000 \$	4 365 \$	3%
TRANSPORT ROUTIER	164 400 \$	16%	138 028 \$	26 372 \$	19%
HYGIÈNE DU MILIEU	197 748 \$	20%	239 327 \$	-41 579 \$	-17%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	55 891 \$	6%	48 559 \$	7 332 \$	15%
LOISIRS ET CULTURE	38 416 \$	4%	38 168 \$	248 \$	1%
FRAIS DE FINANCEMENT	139 339 \$	14%	175 719 \$	-36 380 \$	-21%
AFFECTATION IMMOBILISATIONS	52 925 \$	5%	-4 575 \$	57 500 \$	-1257%
TOTAL DES DÉPENSES	1 013 658 \$	100%	993 953 \$	19 705 \$	2%

REVENUS 2018



DÉPENSES 2018





PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION 2018-2019-2020

Description du projet	Investissements	2018	2019	2020
BÂTIMENTS MUNICIPAUX				
Système de climatisation hôtel de Ville	5 000 \$	5 000 \$		
VOIRIE (MATÉRIEL ET VÉHICULES)				
Réparation camion GMC (dénivellement)	30 000 \$	30 000 \$		
Gratte à ajouter à la rétrocaveuse	3 000 \$	3 000 \$		
PROTECTION DU LAC ET AMÉNAGEMENT				
Projet de drainage urbain (voir rapport)	1 119 215 \$		1 119 215 \$	
Réparation pont à la tête du lac	1 000 \$	1 000 \$		
Reboisement et signalisation (rapport OBV)	5 000 \$	5 000 \$		
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES				
Traitement des eaux usées (Mise aux normes)	1 200 000 \$			1 200 000 \$
Vidange des boues (3 étangs)	80 000 \$	80 000 \$		
Eau potable				
Compteur d'eau Manoir (2)	3 000 \$		3 000 \$	
Réfection du poste de surpression (mécanique)	128 000 \$	128 000 \$		
Pompe 20 HP (remplacement)	9 000 \$	9 000 \$		
Équipements station de pompage principale (prévention)	20 000 \$	20 000 \$		
INCENDIE				
Remplacement du mécanisme de la vanne d'isolement de 5 bornes fontaines (+ ou - 3 500 \$)	17 500 \$	17 500 \$		
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES				
Réfection conduites aqueduc / égouts /pluvial	1 779 000 \$	1 779 000 \$		
Remplacement du ponceau sur Avenue Du Rocher	80 000 \$		80 000 \$	
Remplacement de lampadaires décoratifs (21) à 5 000 \$/unité	50 000 \$		25 000 \$	25 000 \$
Veine d'eau sur des Crans	10 000 \$	10 000 \$		
Continuité resurfaçage rue Du Rocher	100 000 \$		100 000 \$	
Entretien des chemins annuel (Resurfaçage) note 1	210 000 \$	10 000 \$	200 000 \$	
Correction infiltration Du Verger et Pied-des-Pentes	432 000 \$	432 000 \$		

<u>DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE</u>				
Projet des Hauts-Bois Phase I (pavage et bordures à faire)				
Projet des Hauts-Bois Phase II (infras à faire)				
Projet des Crans (1 couche de pavage à faire)				
<u>URBANISME</u>				
Refonte des règlements d'urbanisme	25 000 \$	12 500 \$	12 500 \$	
<u>PISTE CYCLABLE</u>				
Secteur des Monts (prolongation piste existante)				
<u>MOBILIER URBAIN ET MATÉRIEL DE BUREAU</u>				
Ordinateur (serveur Ville)	5 000 \$	5 000 \$		
<u>INFRASTRUCTURES DE LOISIRS ET AMÉNAGEMENT</u>				
Modules de jeux	15 000 \$		15 000 \$	
Projet de glissade avec le Manoir (chambres à air)	1 000 \$	1 000 \$		
Projet de patinoire sur le lac avec le Manoir	1 000 \$	1 000 \$		
Entretien et aménagement accès au lac citoyens	5 000 \$	5 000 \$		
Aménagement sentier (tour du Lac)	20 000 \$		10 000 \$	10 000 \$
TOTAL	5 353 715 \$	2 554 000 \$	1 564 715 \$	1 235 000 \$

Estimation de la valeur marchande gratuite



André Huot
Courtier immobilier agréé
418 657-9339



*Lac-Delage,
c'est aussi chez nous!*

www.andrehuot.com 325, rue Marais, Suite 250, Québec (QC) G1M 3R3



Stationnement dans les rues

Il est interdit en tout temps de stationner son véhicule sur un chemin public de notre territoire entre le 15 novembre et le 1^{er} avril. N'oublions pas que durant la période hivernale, nos rues déjà étroites le sont encore plus avec l'accumulation de neige. Par conséquent, le déneigement devient presque impossible et la circulation sécuritaire des ambulances et des camions de pompiers devient très difficile.

En revanche, les 24, 25 et 31 décembre 2017 ainsi que le 1^{er} janvier 2018, il y aura un assouplissement à la règle. Exceptionnellement, on pourra, aux dates mentionnées, stationner dans la rue, à condition que ce soit du côté des adresses civiques paires. Bien entendu, s'il neigeait au cours de ces jours de fête, on demande votre collaboration pour faciliter le travail des employés municipaux. Lorsque vous voyez le gyrophare clignotant du camion de déneigement, on vous demande de déplacer promptement les véhicules stationnés dans la rue. Cela ne prendra que quelques minutes, et cela évitera la réception d'un « cadeau » désagréable, soit une contravention et des frais de remorquage!

N'oubliez pas que quelqu'un devra conserver sa sobriété pour effectuer le déplacement des véhicules, parce qu'un accident est vite arrivé, même en stationnant son automobile!

Accès aux sentiers pédestres

Trois nouvelles ententes de partenariat permettront aux citoyens de Lac-Delage d'avoir accès à des sites à des prix très avantageux :

Afin de donner des privilèges aux citoyens de Lac-Delage, la Ville a conclu des ententes de partenariat avec le Parc de la Jacques-Cartier, les Sentiers du Lac-Delage (nouvellement renommé Empire47), situés à l'arrière de l'hôtel de Ville, et les sentiers pédestres des Marais du Nord. Le Conseil est très content de pouvoir offrir à ses citoyens l'opportunité d'avoir accès à ces sites à des prix très avantageux.

Le Parc de la Jacques-Cartier

Sur présentation d'une preuve de résidence sur place, vous pourrez vous procurer votre

carte de membre annuelle au coût de 15 \$ au lieu de 42,50 \$. Cette entente est effective à partir du 23 décembre 2016.

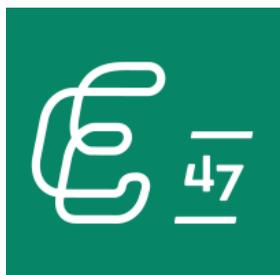
Les Sentiers du Lac-Delage - E47 ÉcoSentiers Villégiature (carte ci-dessous)

Sur présentation d'une preuve de résidence, sur place ou au bureau de l'hôtel de ville, vous pourrez vous procurer vos carte de membre à 50% de rabais, la Ville remboursant la moitié du coût. Cette entente sera en vigueur à partir du 19 décembre 2017.

Les Marais du Nord

Sur présentation d'une preuve de résidence sur place, vous pourrez vous procurer une carte de membre individuelle au prix de 10 \$ ou une carte de membre familiale au coût de 20 \$. Cette entente sera en vigueur à partir de décembre 2016.

Tous les renseignements concernant l'accès aux sentiers se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.apel-marais-dunord.org/marais-du-nord/a-propos/>



8 Conseils pour éviter le vol pendant le temps des Fêtes

Synonyme de réjouissances, le temps des Fêtes est aussi une période où le risque de vol dans les résidences est à la hausse. Voici 8 conseils pour vous en protéger.

En 2016, Statistique Canada a répertorié au pays :

- 159 119 introductions par effraction
- 15 415 vols de plus de 5 000 \$
- 495 639 vols de 5 000 \$ ou moins

Pour ne pas faire augmenter cette statistique, mettez en pratique ces quelques conseils de prévention.

1. Donnez l'impression que vous êtes là

Il faut tout mettre en place pour créer l'illusion que votre maison est habitée. Procurez-vous un système de minuterie afin de laisser quelques lumières allumées, surtout le soir. Programmez le tout selon des jours et des heures différentes de la journée. Toutefois, ne les programmez pas pour qu'elles soient allumées toute la nuit, car les cambrioleurs sauront rapidement que vous êtes absent. Laissez aussi la radio allumée.

2. Demandez l'aide d'un voisin

Confiez votre maison à un voisin afin qu'il visite de temps en temps votre demeure pour s'assurer que tout est en ordre. Demandez-lui de veiller à ce que votre maison ait l'air occupée. Ce bon samaritain ramassera votre courrier, déneigera l'entrée et mettra les poubelles au chemin. Proposez-lui aussi de stationner sa voiture dans votre entrée pendant votre absence.

3. N'étalez pas vos cadeaux

Déchiqutez les boîtes de vos nouveaux cadeaux qui font la convoitise des voleurs :

- Ordinateur
- Téléviseur à écran plat
- Console de jeux vidéo
- Appareils électroniques

Placez-les ensuite dans une benne à recyclage dont le couvercle se rabat.

4. Soyez discrets

Évitez d'afficher dans les médias sociaux que vous ne serez pas à la maison ou que vous partez en voyage. Attendez plutôt à votre retour pour publier des photos de votre dernier périple. Limitez aussi vos publications à vos proches et n'invitez pas le grand public à voir tout ce que vous publiez dans les réseaux sociaux. Cette discrétion vaut aussi pour votre boîte vocale. Inutile d'annoncer haut et fort que vous fuyez les rigueurs de l'hiver pendant les vacances de Noël.

5. Installez un système d'alarme et un détecteur de mouvement Faites installer un système d'alarme relié à une centrale 24/7

La tactique de mettre seulement des autocollants dans vos vitres est inefficace. Les voleurs ont des détecteurs et peuvent savoir quelles sont les maisons dans votre quartier ayant un système d'alarme. Ajoutez aussi des détecteurs de mouvement à vos lumières extérieures, cela découragera les cambrioleurs en quête de discrétion.

6. Utilisez la vieille méthode

Barrez toutes vos portes et vos fenêtres quand vous vous absentez de la maison. Ajoutez un bâton ou des grilles rigides à chaque fenêtre et à la porte-fenêtre.

7. Laissez vos objets de valeur en sécurité

Le meilleur endroit pour laisser une somme considérable d'argent demeure le compte bancaire. Même chose pour vos bijoux et autres objets de valeur, laissez-les dans un coffret de sûreté.

8. Faites marquer certains articles

Informez-vous auprès du service de police de votre municipalité afin de faire buriner vos biens de valeur. Ils deviennent alors beaucoup moins attrayants pour la revente et pourraient être plus facilement retrouvés par les policiers chargés de l'enquête.

À ne pas faire...

Cacher la clé de la porte sous le tapis d'entrée. Ce truc est vieux comme le monde!
Fermer complètement les rideaux. En les fermant, les voleurs sont à l'abri du regard de votre voisin qui jette un œil de temps à temps à votre maison.

Référence: <https://blog.ssq.ca/mon-chez-moi/8-conseils-eviter-vol-temps-fetes>

Routes blanche! Ralentissez!

Comme depuis plusieurs années, la Ville de Lac-Delage s'implique dans le développement durable en limitant au maximum l'épandage d'abrasifs et fondants. Cette méthode contribue à améliorer l'environnement et protéger notre lac tout en diminuant les quantités de sable projetées sur les terrains des citoyens au printemps lors des opérations de déneigement. Puisque la quantité de sable est diminuée, ce programme permet aussi à la municipalité d'économiser lors des interventions de nettoyage printanier des rues. Cette pratique constitue une gestion plus responsable des abrasifs. À cet effet, deux affiches seront placées prochainement afin de rappeler aux automobilistes l'importance de ralentir.

La Ville de Lac-Delage demande la collaboration des automobilistes afin d'adapter leur conduite en conséquence.

Soyez prudent, s.v.p. ralentissez !

Tout le monde y gagne !



Accès à l'écocentre de la Ville de Québec

À partir du 1er janvier 2018, les citoyens de Lac-Delage pourront bénéficier des mêmes avantages que les citoyens de la Ville de Québec pour l'utilisation de l'écocentre situé au 1700, boul. Jean-Talon Ouest (arrondissement des Rivières). Comme la Ville de Québec nous permettait de conclure une entente de services en déboursant uniquement en fonction de l'utilisation alors qu'à Stoneham nous avons un prix fixe, il s'avérait plus économique d'y aller en fonction de l'utilisateur/payeur. La Ville de Lac-Delage déboursera les coûts en fonction des utilisations durant l'année. Le citoyen de Lac-Delage, devra présenter une preuve de résidence sur place afin d'avoir droit au même service qu'un citoyen de la Ville de Québec. Nous vous invitons à vous rendre sur le site pour obtenir plus d'informations concernant les matières et les quantités permises.

Coordonnées et heures d'ouverture

Consultez les heures d'ouverture avant de vous rendre dans un écocentre. Tous les écocentres sont ouverts selon l'horaire ci-dessous, excepté les jours fériés suivants : Saint-Jean-Baptiste (24 juin); Noël (25 décembre); lendemain de Noël (26 décembre); jour de l'An (1er janvier); lendemain du jour de l'An (2 janvier).

Horaire d'hiver du 16 novembre au 14 avril

Lundi	fermé
Mardi	fermé
Mercredi	12 h à 17 h
Judi	12 h à 20 h
Vendredi	12 h à 20 h
Samedi	9 h à 17 h
Dimanche	9 h à 17 h

Coordonnées

Jean-Talon (Matrec) 1700, boul. Jean Talon Ouest 
Arrondissement des Rivières

Val-Bélair 1472, rue Jean-Bardot 
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

Fonctionnement des écocentres Utiliser les écocentres, c'est facile!

Voici les trois étapes à suivre :

1. Présenter obligatoirement une preuve de résidence au préposé à la barrière.

Voici les preuves acceptées :

- un permis de conduire;
- une facture de taxes de l'année en cours.

Pour les nouvelles constructions :

- le permis de construction.

Pour un nouvel occupant :

- un acte notarié.

Pour les locataires :

- le bail;
- la facture d'électricité.

2. Énumérer au préposé les matières que vous apportez.

3. Déposer les matières aux endroits indiqués par le préposé.

C'est aussi simple que ça !

Est-ce qu'il y a des frais ?

1- Matériaux secs (arbres de Noël, bois, branches, déblais d'excavation, fibre de verre, matériaux de de construction, déchets de démolition, matières granulaires, etc.)

- Gratuits : 3 m³ par année par logement, peu importe le nombre de visites.
- Des frais de 31 \$ le m³ supplémentaire s'appliquent.
- Maximum de 6 m³ par année.

2- Encombrants (meubles, électroménagers, matelas, etc.), pneus, huiles, peintures, matériel électronique et informatique, métaux, résidus domestiques dangereux;

- Gratuits et illimités en tout temps.

Vous apportez des matières volumineuses ?

Assurez-vous de pouvoir les manipuler vous-même, aucun équipement sur le site ne pourra être mis à votre disposition. Les matières jugées trop volumineuses pourraient être refusées sur le site.

Les matériaux, les produits et les objets provenant des commerces et des industries ne sont pas acceptés dans les écocentres.

Renseignements supplémentaires

Pour en savoir plus sur les bonnes pratiques environnementales, consultez les sites Internet ci-dessous.

- Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
- Bottin du réemploi
- Guide Achetez usagé

Référence : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/matieresresiduelles/ecocentre/ecocentres.aspx>



À pied, soyez visible!

Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien.

La solution? **Soyez visible et prévisible!**

Soyez visible

Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard. Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.

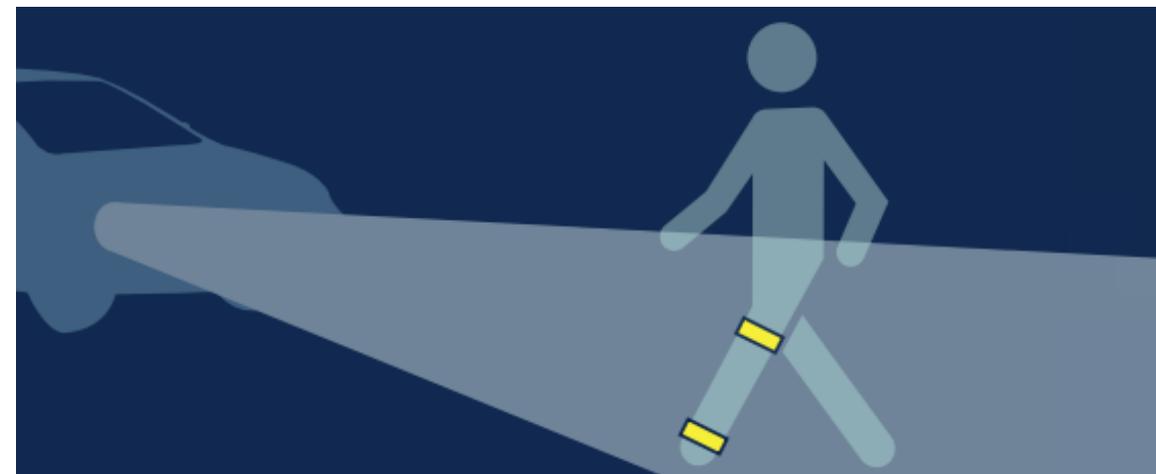
Marchez sur le trottoir

C'est obligatoire! S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, face à la circulation.

Traversez aux bons endroits

Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.

Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.



Suivez votre municipalité sur Facebook!

Delageois, Delageoises,

La Ville de Lac-Delage vous invite à aimer sa page Facebook, beaucoup de renseignements vous seront communiqués via cette page, trois prix seront tirés le 18 décembre 2017 lors de la séance de l'adoption du budget 2018 parmi tous les citoyens qui auront aimé notre page et invité leurs amis à aimer!

lien: https://www.facebook.com/pg/Ville-de-Lac-Delage-861071774060164/community/?ref=page_internal

La Ville

A

ANNONCES

& SERVICES

Offre de gardiennage

Bouchard, Charles-Antoine	418 848-0709
Matte, Amélie	418 912-8040
	et 418 316-2528
Mercier, Florence	418 912-8321
Morin, Florence	418 848-0807
Paradis, Frédérique	418 848-1846
Ricaud, Gaëlle	581 984-3475



Publicité dans votre journal local

Si vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois ? Il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse ville@lacdelage.qc.ca ou à appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.

Formats	Tarifs de publication unique*	Tarifs annuel*
1 page (7 x 8.5 po)	57,75 \$	275,00 \$
½ page	42,00 \$	190,00 \$
¼ de page (4,3 x 3,5 po)	31,50 \$	142,00 \$
Carte professionnelle	21,00 \$	75,00 \$
Bandeau en bas de page (1 x 8 po.)	21,00 \$	75,00 \$

*Les prix sont sujets à changement



Votre voiture est endommagée ?

Appellez: **Eric Blais**

418 561-0084

Service d'estimation à domicile.

Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec

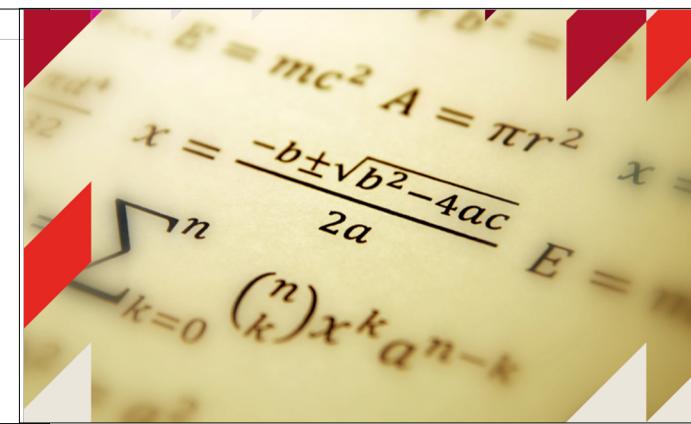
Nous remplaçons aussi des vitre d'auto!



TUTORAT EN MATHÉMATIQUE

418 255-0875
lucie_bernier@hotmail.com

Lucie
Bernier





LE MANOIR DU
LAC DELAGE

★ depuis 1964 ★



LE SPA DU MANOIR DU LAC DELAGE

s'est refait une beauté



C'EST L'OCCASION IDÉALE
POUR OFFRIR



UNE *carte-cadeau!*



SUR RÉSERVATION : 418 848-0691 — 1 866 848-0691

www.lacdelage.com

